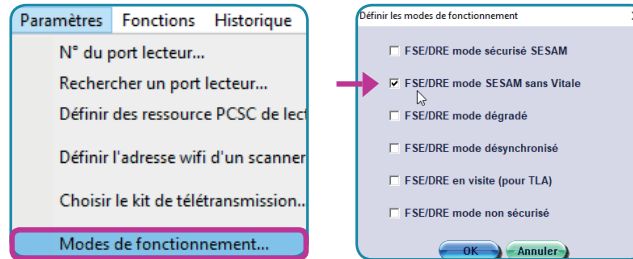


LA TÉLÉ-EXPERTISE DANS PYXVITAL

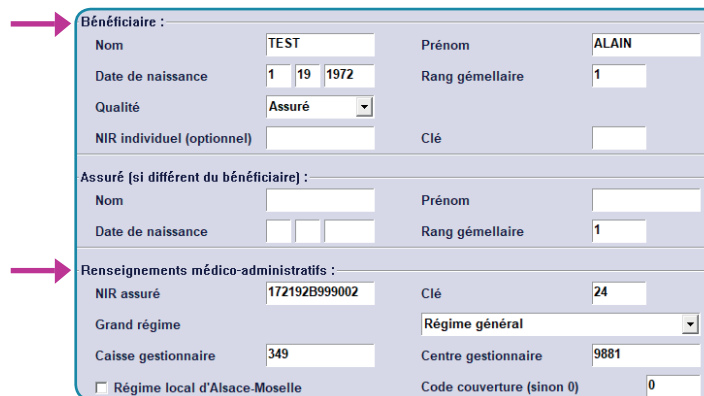
1. La création de FSE pour la télé-expertise se fait en mode Sesam sans Vitale.


Cliquez sur -> Paramètres -> Mode de fonctionnement -> FSE/DRE mode SESAM sans Vitale -> Validez



2. Vérifiez ensuite l'absence de carte vitale dans le lecteur, puis cliquez sur le dessin 

3. Vous devrez compléter la zone Bénéficiaire et la zone Renseignements médico-administratifs :

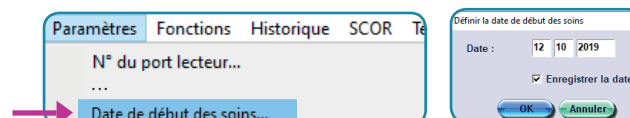


Si vous avez déjà fait une T-E pour ce patient, faites un clic droit sur  et sélectionnez le dans la liste :

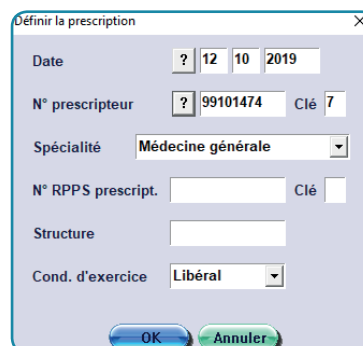
Initiales :	TARTEMPION	DAMIEN	21 07 1965-1	1650777284068
	TEST	ALAIN	01 19 1972-1	172192B999002

4. Vous devez ensuite définir la demande faite par votre correspondant.

Cliquez sur Paramètres -> Date de début des soins -> Indiquez la date de la demande -> validez



5. Commencez la facture en complétant les informations de votre correspondant : date de sa demande, son ADELI et sa Spécialité Vitale :



6. Réalisez ensuite normalement votre facture avec la cotation TE1 ou TE2.

7. Votre facture est terminée, vous pouvez la valider. Pensez à revenir en mode SESAM Vitale en cliquant sur -> Paramètres -> Mode de fonctionnement -> FSE/DRE mode sécurisé SESAM